

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DDEEES 156 G Subvention et convention avec l'Université Paris Sorbonne pour l'aménagement de la cafétéria du centre universitaire Malesherbes.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'université Paris Sorbonne pour l'aménagement de la cafétéria universitaire Malesherbes et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 1.100.000 euros est attribuée à l'Université Paris Sorbonne, 1 rue Victor Cousin (5^e).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer, avec l'Université Paris Sorbonne la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 204 18, fonction 235, ligne DE 55 004 du budget d'investissement 2012 du Département de Paris et des exercices ultérieurs.